



## Annuler une demande de congé pour création d'entreprise

Par **cleve21**, le **07/12/2015** à **22:25**

Bonjour,

J'ai effectué une demande de congé pour création d'entreprise mi-aout 2015 pour un départ souhaité fin octobre.

Mon employeur vient seulement d'accepter ma demande par courrier début décembre, or entre temps ce congé ne correspond plus à mes projets car je souhaite négocier un départ définitif de l'entreprise (qui m'est refusé pour l'instant, mon employeur ne souhaitant pas mon départ et préférant à défaut la solution du congé).

Mon employeur peut-il me forcer à prendre ce congé ?

Les dates de début et fin du congé signifiées dans la lettre d'acceptation de mon employeur ne correspondant pas à celles que j'avais demandées initialement, y aura-t-il un document que je devrais signer pour notifier ou non mon accord sur ces dates ?

Cordialement.

Par **P.M.**, le **08/12/2015** à **09:31**

Bonjour,

Normalement vous auriez dû formuler votre demande au moins 2 mois avant la date prévue pour le départ...

L'absence de réponse dans les 30 jours de la demande vaut normalement acceptation par l'employeur...

Je pense donc que vous pourriez renoncer à votre projet puisque vous êtes encore dans l'entreprise même si l'employeur pouvait reporter les dates sous certaines conditions, éventuellement en saisissant le Conseil de Prud'Hommes en référé...